

*Parce qu'une maladie peut s'acheter*

## Principe

- ▶ L'introduction d'un bovin dans un cheptel est **un risque de diffusion de nouvelles maladies**. Même si aucun signe clinique n'est apparu au moment de l'achat, certains bovins peuvent être porteurs et ne déclarer la maladie que quelques temps après l'introduction.
- ▶ Il s'agit de **contrôler tous les animaux achetés** afin de prévenir d'un risque de contamination pour les autres bovins.

## Les maladies du Kit Intro

- ▶ L'IBR, la Tuberculose, la Brucellose sont les maladies à dépister obligatoirement à l'introduction (dérogation possible)  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'analyse BVD est systématique à l'achat, sauf pour les bovins garantis non-IPI.
- ▶ Le GDS des Savoie propose de dépister **3 autres maladies** parmi les plus fréquemment observées lors d'une contamination par l'achat : la **Besnoitiose**, la **Néosporose** et la **Paratuberculose** (facultative).
- ▶ Votre engagement au kit intro est transmis par le GDS aux laboratoires qui réaliseront les analyses lors de **chacun de vos contrôles d'achats**.  
Attention, lors d'une dérogation IBR au contrôle à l'introduction, tous les bovins achetés doivent quand même être prélevés par le vétérinaire pour dépister les maladies du Kit Intro. Si vous êtes engagés dans le kit intro, nous vous conseillons de ne pas faire de dérogation IBR !

## Que faire en cas de résultat positif à l'achat ?

- ▶ Même si aucun signe clinique n'est encore apparu, ce bovin reste contagieux pour le reste de votre troupeau, avec toutes les pertes économiques qui peuvent en découler (mortalités d'animaux, perte de production, avortements...). Nous vous conseillons, de contacter le vendeur afin de faire annuler la vente du bovin.
- ▶ En complément du kit à l'introduction, la signature du **billet de garantie conventionnelle** est conseillée. Le billet de garantie permet à l'acheteur de faire annuler la vente en cas de résultats défavorables. Le vendeur et l'acheteur s'entendent sur les conditions d'annulation en signant ce document au moment de la vente.
- ▶ Ce bovin doit être maintenu **en quarantaine jusqu'au départ de votre exploitation**, afin d'éviter toute contamination de votre troupeau.

## L'aide du GDS

- ▶ Le GDS vous apportera une aide technique, en lien avec votre vétérinaire, et financière après accord préalable, afin de maîtriser la contamination (50% du montant HT des analyses du Kit Intro).
- ▶ Contactez-nous :
  - Nicolas Charle en Savoie ☎ 04 79 70 78 22 [nicolas.charle@gdsdesavoie.fr](mailto:nicolas.charle@gdsdesavoie.fr)
  - Cyril Aymonier en Hte-Savoie ☎ 04 50 88 19 53 [cyril.aymonier@gdsdesavoie.fr](mailto:cyril.aymonier@gdsdesavoie.fr)

# Néosporose

La néosporose est une cause d'avortement à répétition.

La néosporose est une maladie due à un parasite de type coccidien : *Néospora Caninum*. Elle provoque des avortements chez les bovins après trois mois de gestation. Les veaux nés de vaches infectées peuvent présenter des troubles nerveux et des mortalités dans le mois qui suit le vêlage. La contamination peut se faire de deux façons : transmission de la mère au fœtus pendant la gestation ou consommation d'aliments contaminés par des excréments de chien. Le chien s'infecte en ingérant une délivrance contaminée et excrète ensuite le parasite dans ses fèces. Une femelle séropositive donne dans 90% des cas un animal séropositif et a de 3 à 5 fois plus de chance d'avorter.

# Besnoitiose

La besnoitiose arrive dans de nouveaux secteurs par le biais des achats.

La besnoitiose est une maladie émergente, en forte progression en France, Rhône-Alpes et dans les Savoie. Elle atteint de nouvelles zones par l'introduction de bovins infectés et se propagent lors des rassemblements de bovins, en alpage notamment.

La besnoitiose est due à un parasite microscopique de la famille des coccidies, transmis de bovin à bovin par des piqûres d'insectes (taons, stomoxes) ou des aiguilles à usage multiple.

La maladie se manifeste en trois phases :

1. phase fébrile de 3 à 10 jours (fièvre, larmoiements, écoulement clair),
2. phase des œdèmes de 1 à 2 semaines (œdème des membres),
3. phase de dépilation et sclérodémie à partir du 2<sup>ème</sup> mois (épaississement cutané, dépilation)

# Paratuberculose

Les animaux porteurs ne peuvent être dépistés en sérologie qu'à partir de 2 ans.

La paratuberculose est une maladie incurable, qui entraîne des diarrhées persistantes. La bactérie est excrétée en grande quantité dans les bouses des animaux infectés. La contamination des jeunes se fait par l'ingestion de nourriture, d'eau, de lait contaminé par les bouses. La maladie apparaît à l'âge adulte lors d'une rupture de l'immunité (stress, vêlage, parasitisme...). En France, 0.02 à 4.5% des bovins sont porteurs, selon les études.

Toutes les informations sont sur le site Internet  
[www.gdsdesavoie.fr](http://www.gdsdesavoie.fr)